

le mercredi 11 mai 2005

10 h

Prière.

M. V. Boudreau donne avis de motion 83 portant que, le mardi 17 mai 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera ce qui suit :

qu'il soit résolu que le Comité spécial des soins de santé soit chargé du mandat de recevoir l'apport du public, y compris les professionnels de la santé de première ligne, au sujet de l'incidence du plan provincial de la santé.

---

M. Allaby donne avis de motion 84 portant que, le mardi 17 mai 2005, appuyé par M. McGinley, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents ayant trait aux projets entrepris par le ministère des Transports sur la route 102 depuis le 9 juin 2003, notamment les documents concernant les dépassements de coûts associés à de tels projets.

---

M. Arseneault donne avis de motion 85 portant que, le mardi 17 mai 2005, appuyé par M. Paulin, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels, la liste des participants et participantes et les rapports relativement aux séances de discussion sur le tourisme que le ministère du Tourisme et des Parcs et sa ministre ont tenues à Larry's Gulch pendant la fin de semaine de la fête du Travail en 2003.

---

M<sup>me</sup> Robichaud donne avis de motion 86 portant que, le mardi 17 mai 2005, appuyée par M. Lamrock, elle proposera ce qui suit :

attendu que, le 31 mars 2005, l'Assemblée législative a unanimement voté la deuxième lecture des projets de loi 32, *Loi sur le droit de lire*, et 33, *Loi sur les étudiants en santé*;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative renvoie les projets de loi 32 et 33 au Comité permanent de modification des lois

et que l'Assemblée législative enjointe au Comité permanent de modification des lois d'organiser des audiences publiques sur les projets de loi 32 et 33.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture puis celles du Secrétariat à la Culture et au Sport, du ministère des Relations intergouvernementales et internationales et de Services Nouveau-Brunswick.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi concernant un pacte équitable pour les villes et les collectivités au Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. LeBlanc, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur la motion.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, M. Allaby, appuyé par M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 45, *Loi concernant un pacte équitable pour les villes et les collectivités au Nouveau-Brunswick*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi concernant un pacte équitable pour les villes et les collectivités au Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 65	(6 mai 2005);
documents demandés dans l'avis de motion 70	(11 mai 2005);
documents demandés dans l'avis de motion 72	(10 mai 2005).